

Les crédits

recours, car ils n'ont pu témoigner devant le comité de la Chambre des communes.

Pourquoi la ministre est-elle contre cela? Pourquoi nie-t-elle aux Canadiens le droit démocratique de faire connaître leur position sur une mesure qui va avoir d'énormes répercussions sur leur vie et leur économie?

[Français]

Mme Vézina: Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais signaler à notre collègue que nous n'avons pas de leçon à recevoir sur la démocratie du système.

M. Allmand: Oui. . .!

Mme Vézina: Nous avons un comité consultatif qui a rencontré les groupes, qui a consulté les bénéficiaires du Régime de l'assurance-chômage. Nous avons une structure avec laquelle nous devons travailler comme Chambre des communes et comme Sénat. Ce que je répète à cette Chambre, c'est la nécessité de mettre en application, le plus rapidement possible, le projet de loi que nous avons: le C-21. Il est très agréable de signaler les statistiques de milliers de personnes, des bénéficiaires qui revendiquent le droit d'être entendus. Je vais juste vous rappeler au principe du calendrier.

Le 1^{er} janvier est le début d'une année fiscale où nous devons mettre en application le programme si nous voulons vraiment qu'il soit efficace et qu'il serve la fin première pour laquelle il a été conçu: venir en aide aux travailleurs qui sont à la recherche d'un emploi d'une façon volontaire, qui, pour toutes sortes de raisons, ont perdu leur emploi. Il est urgent que nous mettions en place cette réforme pour s'assurer justement que la vocation première du Régime soit respectée, pour s'assurer aussi que ce pour quoi nous avons fait une réforme soit mis en application: la formation, en partenariat avec le secteur privé. Donc, je rappelle à cette Chambre la nécessité d'approuver le projet de loi le plus rapidement possible. Nous avons, comme je l'ai dit plus tôt, trois semaines d'ici la fermeture de la Chambre des communes. Et ce que j'ose souhaiter, comme députée représentant une région qui sait de quoi elle parle lorsqu'elle parle de normes d'admissibilité de 10 à 14 semaines ou de taux de chômage, je veux que l'on respecte ces travailleurs qui sont à la recherche d'un emploi. Je veux leur redonner l'assurance, comme membre de ce gouvernement, que notre filet de sécurité sera toujours à la disposition, aujourd'hui et demain, pour le chômeur et la chômeuse qui est à la recherche d'un emploi, et je veux rappeler que les méthodes que nous mettons en place avec le projet de loi C-21 sont une méthode active, dynamique, efficace, en vue d'avoir une main-d'oeuvre qualifiée et efficace pour l'an prochain et les années qui viennent.

[Traduction]

M. Allmand: Madame le Président, je n'apprends rien à la ministre en lui rappelant qu'elle a attendu que le débat sur le projet de loi C-21 soit terminé aux Communes pour nous faire connaître la nouvelle délimitation des régions économiques aux fins de l'assurance-chômage. Elle attendu la fin du vote à l'étape de la troisième lecture pour nous montrer ces nouvelles régions économiques.

Pas un seul groupe qui a comparu devant le comité des Communes n'était au courant. Aucun député non plus. Pourtant, nous devons étudier le projet de loi C-21 en tenant compte de ces nouvelles régions économiques.

Cela étant, la ministre ne comprend-elle pas qu'avant de discuter de cette mesure, nous aurions dû savoir à quoi nous en tenir, qu'elle n'aurait pas dû attendre la fin du vote à la Chambre pour nous en parler? Ne trouve-t-elle pas raisonnable de permettre à ces groupes d'exprimer leurs vues, mais en se fondant cette fois sur les conséquences, et du projet de loi et de la nouvelle délimitation des régions économiques aux fins de l'assurance-chômage? Je le lui redemande parce qu'elle ne m'a pas donné de réponse logique.

La ministre prétend n'avoir rien à apprendre de nous sur la façon de consulter. Elle parle de consultations privées dans son ministère et dans son cabinet. Ce ne sont pas de ces consultations dont nous parlons, mais de consultations publiques devant le comité en présence de la presse et avec la participation des citoyens.

Je répète que ce ne sont pas de consultations privées dont nous parlons, mais bien de consultations publiques. Étant donné que la ministre a attendu la fin du débat à la Chambre pour nous divulguer la nouvelle répartition des régions économiques, ne serait-il pas raisonnable que les groupes concernés puissent maintenant discuter, devant le Sénat, de l'incidence que ces nouvelles régions économiques et le projet de loi exerceront conjointement?

La ministre de l'Emploi n'accepterait-elle pas de prolonger la norme d'admissibilité variable de quelques mois au moins pour que le Sénat puisse laisser à ces groupes suffisamment de temps pour se faire entendre? Qu'a-t-elle contre cette idée?

[Français]

Mme Vézina: Madame la Présidente, mon collègue sait très bien, puisqu'il siège depuis fort longtemps en cette Chambre des communes, je n'y suis que depuis cinq ans. .

vous savez très bien ce que veut dire le mot «consultation», vous nous l'avez suffisamment reproché comme gouvernement depuis 1984 d'avoir trop consulté, et ce que vous me demandez aujourd'hui avant de mettre en place le projet de loi C-21, c'est de faire d'autres consultations en faisant accroire à la population canadienne que la réforme des régions économiques est la même opération que le projet de loi C-21, même sans le projet de loi C-21. Madame la Présidente, il eut fallu faire la réforme